

Au conseil communal de Prangins

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 06/06

Allocation d'indemnités valables pour la durée de la législature 2006 - 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Heidi Fuchs et de MM. Jacques Antoine, Markus Eberhard, Frédy Mühlethaler et Robert Bernet (rapporteur) s'est réunie le 23 novembre 2006.

Les membres remercient M. H.-R. Kappeler qui nous a fourni les renseignements nécessaires.

Cependant, les sommes décrites dans le préavis de la Municipalité au point 2 ne sont pas très compréhensifs pour la commission.

Concernant le point 3 de ce préavis, la commission soutient le principe du montant fixe et des vacations.

Les montants proposés, au point 4 de ce préavis, par la Municipalité (env.30%) ne nous paraissent pas cohérents avec la situation actuelle. L'augmentation de l'occupation de 15% est payée par le salaire variable et pour justifier l'investissement supplémentaire, la commission propose les indemnités fixes suivantes :

Syndic	Fr.	24'000.—
Municipaux	Fr.	17'000.—
Huissier	Fr.	2'200.—

La commission vous propose l'amendement suivant :

de fixer les indemnités suivantes, valables pour la durée de la législature 2006 - 2011, soit du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011, pour :

• l'Exécutif :

Syndic	Fr	24'000.—par année
Municipaux	Fr	17'000.—par année
Vacations	Fr.	35.— à l'heure

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil Communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 06/06 concernant l'allocation d'indemnités valables pour la durée de la législature 2006 - 2011
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de fixer les indemnités suivantes, **telles qu'amendées**, valables pour la durée de la législature 2006 - 2011, soit du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011, pour :

- l'Exécutif :

Syndic	Fr	24'000.—par année
Municipaux	Fr	17'000.—par année
Vacations	Fr.	35.— à l'heure

- l'Huissier du Conseil Communal :

Huissier	Fr.	2'200.—par année
----------	-----	------------------

Prangins, le 27 novembre 2006

La commission :

Heidi Fuchs

Jacques Antoine

Markus Eberhard

Frédy Mühlethaler

Robert Bernet (rapporteur)

